

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES  
AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 8 avril 2019, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

4162, rue Larivée

Permettre une marge avant de 2,74 m au lieu de 4,5 m.

11530, avenue Joseph-Boyer

Permettre un garage isolé en marge avant et en marge latérale et permettre qu'il soit implanté à une distance de 0 m de la ligne de lot avant au lieu de 2 m et à 0,48 m au lieu de 1 m,

12191, boulevard Sainte-Gertrude

Permettre une marge avant de 3,24 m au lieu de 4,5 m, que la façade principale ne soit pas alignée sur la rue la plus importante du réseau routier et que la superficie du deuxième étage soit à 75 % du premier étage au lieu de 80 %.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à ces demandes de dérogations mineures.

FAIT À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, le 14 mars 2019

La secrétaire d'arrondissement

  
Marie Marthe Papineau, avocate